



Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mardi 26 novembre 2024

Le mardi 26 novembre 2024, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à salle d'honneur sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, conformément à la convocation qui lui a été faite le mardi 19 novembre 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23.

Présents

M. Bruno VANDEVILLE, Mme Laurence MORY, M. Serge GIBERT, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Fatima GHADI, M. Arnaud GLABIEN, M. Jean-Paul CRAYE, Mme Géraldine MARCHISET, M. Philippe DE GUBERNATIS, M. Ludovic VALETTE, Mme Cathy DELPLANQUE, Mme Laëtitia PANNECOCKE, M. Sébastien DESCAMPS, M. Charles BEAUCHAMP, M. Gilles COQUELLE, M. Eric MAQUET, Mme Sophie LEFEBVRE, M. Éric BRIDOUX, Mme Martine PINHEIRO.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Représentés

Mme Laëtitia LAURENT donne pouvoir à M. Arnaud GLABIEN, M. Bertrand SIX donne pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE, Mme Stéphanie BLONDEL donne pouvoir à M. Philippe DE GUBERNATIS, M. Bertrand MERLIN donne pouvoir à M. Eric MAQUET.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Laurence MORY est désignée pour remplir cette fonction.

2004005 : Extension et transformation d'une habitation en annexe à la maison de santé et création d'un logement de service - Attribution

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2445, en date du 13 décembre 2023, le Conseil municipal décidait de requalifier la maison située au n°01 de la rue du Château en annexe à la maison de santé pour une enveloppe prévisionnelle de travaux estimée à 1 431 804 € TTC (maîtrise d'œuvre comprise).

Dans le cadre de la recherche des financements nécessaires à ce projet, il est demandé à la commune d'actualiser le plan de financement en fonction du résultat de mise en concurrence des entreprises.

Une consultation a donc été lancée pour un marché de travaux dans le cadre des dispositions réglementant les marchés publics issues du Code de la Commande Publique (articles L.2123-1 et R.2123-1) sous la forme d'une procédure adaptée.

Ce marché alloti se décompose 11 en lots :

- Lot 01 « Démolition – Fondations spéciales – Gros œuvre »
- Lot 02 « Désamiantage – Charpente – Couverture – Bardage »
- Lot 03 « Menuiseries extérieures – Serrurerie »
- Lot 04 « Électricité »

- Lot 05 « CVC – Plomberie – Sanitaires – VMC »
- Lot 06 « Doublage – Cloison – Faux plafonds – Menuiseries intérieures »
- Lot 07 « Carrelage – Faïence »
- Lot 08 « Peinture – Sols souples »
- Lot 09 « Ascenseur »
- Lot 10 « Panneaux photovoltaïques »
- Lot 11 « VRD – Espaces verts »

Vu l'avis d'appel public à concurrence publiée sur le profil acheteur <https://marchespublics596280.fr> le 09 octobre 2024 ainsi que dans les éditions de la Voix du Nord du 15 octobre 2024 ;

Vu le procès-verbal de la Commission pour les marchés à procédure adaptée, réunie en séance le 18 novembre 2024, et proposant l'attribution des différents lots :

LOTS	DESIGNATION	ENTREPRISES RETENUES	OFFRE HT	ESTIMATIONS MOE HT
01	DÉMOLITION - FONDATIONS SPECIALES – GROS OEUVRE	C4M	417 167,39 €	270 000,00 €
02	DÉSAMIANTAGE - CHARPENTE – COUVERTURE – BARDAGE	FARASSE TOITURE	92 364,33 €	153 000,00 €
03	MENUISERIES EXTÉRIEURES – SERRURERIE	SOBATAL	192 961,42 €	125 000,00 €
04	ÉLECTRICITÉ	LESOT	44 362,14 €	114 000,00 €
05	CVC – PLOMBERIE – SANITAIRE - VMC	SAS FRANCOIS & Fils	112 412,80 €	126 000,00 €
06	DOUBLAGE – CLOISON – FAUX PLAFOND – MENUISERIES INTÉRIEURES	MP ENTREPRISE	76 926,46 €	190 000,00 €
07	CARRELAGE – FAIENCE	CARROBAT C	16 900 €	39 000,00 €
08	PEINTURE – SOL SOUPLE	SOCIETE LEFEBVRE PERE ET FILS	32 162,51 €	45 000,00 €
09	ASCENSCEUR	TK ELEVATOR	23 600,00 €	Pas d'estimation
10	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	LESOT	13 231,38 €	Pas d'estimation
11	VRD – ESPACES VERTS	Infructueux	Infructueux	38 000 €
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX			1 022 088,43 € HT	1 100 000 € HT

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le lot 11 « VRD – Espaces verts » a été déclaré infructueux. Une consultation en directe sans remise en concurrence est en cours.

L'entreprise Jean Lefebvre a remis une offre pour le lot 11 VRD s'élevant à 84 893,06 € HT.

LOTS	DESIGNATION	ENTREPRISES RETENUES	OFFRE HT	ESTIMATIONS MOE HT
01	DÉMOLITION - FONDATIONS SPECIALES – GROS OEUVRE	C4M	417 167,39 €	270 000,00 €
02	DÉSAMIANTAGE - CHARPENTE – COUVERTURE – BARDAGE	FARASSE TOITURE	92 364,33 €	153 000,00 €
03	MENUISERIES EXTÉRIEURES – SERRURERIE	SOBATAL	192 961,42 €	125 000,00 €
04	ÉLECTRICITÉ	LESOT	44 362,14 €	114 000,00 €
05	CVC – PLOMBERIE – SANITAIRE - VMC	SAS FRANCOIS & Fils	112 412,80 €	126 000,00 €
06	DOUBLAGE – CLOISON – FAUX PLAFOND – MENUISERIES INTÉRIEURES	MP ENTREPRISE	76 926,46 €	190 000,00 €
07	CARRELAGE – FAIENCE	CARROBAT C	16 900 €	39 000,00 €
08	PEINTURE – SOL SOUPLE	SOCIETE LEFEBVRE PERE ET FILS	32 162,51 €	45 000,00 €
09	ASCENSCEUR	TK ELEVATOR	23 600,00 €	Pas d'estimation
10	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	LESOT	13 231,38 €	Pas d'estimation
11	VRD – ESPACES VERTS	JEAN LEFEBVRE	84 893,06 €	38 000 €
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX			1 106 981,49 € HT	1 100 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** :

- D'approuver l'attribution du lot 01 « Démolition – Fondations spéciales – Gros œuvre » à l'entreprise **C4M** pour un montant de **417 167,39 € HT**
- D'approuver l'attribution du lot 02 « Désamiantage – Charpente – Couverture - Bardage » à l'entreprise **FARASSE TOITURE** pour un montant de **92 364,33 € HT**
- D'approuver l'attribution du lot 03 « Menuiseries extérieures – Serrurerie » à l'entreprise **SOBATAL** pour un montant de **192 961,42 € HT**

- D'approuver l'attribution du *lot 04* « Électricité » à l'entreprise **LESOT** pour un montant de **44 362,14 € HT**
- D'approuver l'attribution du *lot 05* « CVC – Plomberie – Sanitaires – VMC » à l'entreprise **SAS FRANCOIS & Fils** pour un montant de **112 412,80 € HT**
- D'approuver l'attribution du *lot 06* « *Doublage – Cloison – Faux plafonds – Menuiseries intérieures* » à l'entreprise **MP ENTREPRISE** pour un montant de **76 926,46 € HT**
- D'approuver l'attribution du *lot 07* « Carrelage – Faïence » à l'entreprise **CARROBAT C** pour un montant de **16 900 € HT**
- D'approuver l'attribution du *lot 08* « *Peinture – Sols souples* » à l'entreprise **LEFEBVRE PERE ET FILS** pour un montant de **32 162,51 € HT**
- D'approuver l'attribution du *lot 09* « *Ascenseur* » à l'entreprise **TK ELEVATOR** pour un montant de **23 600,00 € HT**
- D'approuver l'attribution du *lot 10* « *Panneaux photovoltaïques* » à l'entreprise **LESOT** pour un montant de **13 231,38 € HT**
- D'approuver l'attribution du *lot 11* « *VRD – Espaces verts* » à l'entreprise **JEAN LEFEBVRE** pour un montant de **84 893,06 € HT**

POUR : 20
CONTRE : 3 (M. BEAUCHAMP, M.COQUELLE, Mme LEFEBVRE)
ABSTENTION : 0
NE PARTICIPE PAS : 0

La délibération est adoptée à la majorité.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (<https://www.telerecours.fr/>)

**Ainsi fait les jours, mois et an susdits
 Pour copie conforme,**

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Publié le : 28/11/2024 Transmis au contrôle de légalité le : 28/11/2024
--